

Fissure du boîtier de culasse au fusil d'assaut 57 (fass 57)

L'apparition de multiples fissures au boîtier de culasse du fass 57 inquiètent le monde des tireurs. Des essais ont témoigné : l'apparition de fissures ne représente pas de danger imminent pour le tireur et son entourage. Toutefois, aux fêtes de tir, ces armes ne passeront plus les contrôles, étant donné qu'incidents – ou – accidents ne peuvent pas être exclus si on continue à tirer avec.

DE KATRIN STUCKI, CHEFFE DU TIR HORS SERVICE



Ces dernières années, on a constaté l'apparition répétée de fissures au boîtier de culasse, au niveau des perçages maintenant les butées des galets de verrouillage de la culasse. Rien qu'à la Fête fédérale de tir pour vétérans à Frauenfeld, en 2014, quelque 40 fass 57 ne passèrent pas le contrôle d'armes pour cette raison. Ceci, ainsi que l'information d'une société de tir de Suisses à l'étranger, confrontée à la même problématique, a incité la division du tir hors service à mandaté armasuisse, pour effectuer un essai. Il convenait de vérifier, de manière précise, ce qui se passerait en continuant à tirer avec des armes déjà affectées par ces fissures. Lors de cet essai, plusieurs fass 57 présentant des fissures, furent testés avec des cartouches surchargées.

L'essai a démontré les résultats suivants : à l'apparition d'une fissure, il suffit de tirer peu de cartouches, pour que celle-ci se propage sur toute la partie forgée du boîtier de culasse. Ensuite, elle reste stable pendant au moins 150 coups. On peut en déduire que des fissures naissantes ne présentent pas de danger imminent pour le tireur et son entourage. Cependant, à long terme, on ne peut pas exclure que des incidents / accidents se produisent, si on continue à tirer de façon répétée avec une arme présentant des fissures apparentes. D'autre part, l'essai révèle que la précision des armes, affectées par un boîtier de culasse fissuré, s'altère.

L'essai d'armasuisse engendre les conséquences suivantes:

- Il convient de rendre attentif les tireurs et les armuriers à cette problématique, et les sensibiliser à la situation;
- Les armes présentant des fissures apparentes au boîtier de culasse seront refusées aux contrôles d'armes ;
- Les armes présentant des fissures apparentes au boîtier de culasse doivent être détruites, ou réparées, par le remplacement du boîtier de culasse.



Photo1: Fissure de part en part

Photo 2: Début de fissure

Information DDPS/Forces terrestres, division Tir hors service

